

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

24 février 2023

OBJET :

Demande de subvention pour les travaux d'extension du groupe scolaire de 4 classes auprès du conseil régional des hauts-de-France

N° 2023-010

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Absents : 2
- Procurations : 1
- Votants : 18



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo		X	Grégory Palandre

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE 4 CLASSES AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire par le conseil municipal

Vu la délibération n°2020-076 du 31 mars 2020 relative à la demande de subvention pour l'extension du groupe scolaire,

Vu la délibération n°2021-023 du 9 avril 2021 relative à la demande de s
groupe scolaire de 4 classes auprès du conseil régional des Hauts-de-France

Considérant qu'il convient d'engager les travaux d'extension du groupe scolaire pour 4 classes supplémentaires,

Considérant qu'il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissement subventionné de l'année 2023 du conseil régional des Hauts-de-France,

Considérant que le plan de financement réactualisé des travaux a été finalisé et serait le suivant :
MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION : 1 500 696,75 € HT

Conseil Départemental de l'Oise (30% de 1.000.000 € HT)	300 000,00 € HT (20%)
DETR (35% de 800.000 € HT)	280 000,00 € HT (19%)
DSIL	300 000,00 € HT (20%)
Fonds de relance Région Hauts de France	320 699,57 € HT (21%)
COMMUNE (fonds propres ou emprunts)	300 000,00 € HT (20%)
TOTAL HT	1500 699,57 € HT (100%)

Considérant que le projet est supérieur à 1 000 000 € HT,

Considérant que le projet dépasse le montant prévisionnel de 100 000 € HT pour lequel le conseil municipal a donné sa délégation au Maire pour les demandes de subventions,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la contenance des travaux à réaliser en 2023 telle que définie ci-dessus ;
- ADOpte le financement proposé ci-dessus ;
- SOLLICITE à cet effet une subvention au moins égale au plan de financement ci-dessus au titre ddu

Conseil régional des Hauts-de-France

- PREND l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Grégory Palandre